

*Ma*

**LE DOSSIER MÉDICAL  
PARTAGÉ  
OÙ EN SOMMES-NOUS ?**

MATINALE UDAF 22 LE 27 SEPTEMBRE 2018

# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ, POURQUOI ? :



Un outil indispensable à la coordination des soins et à la sécurité des patients

- Prise en charge des patients de plus en plus pluridisciplinaire (Exemple : pose d'une prothèse de la hanche => près de 10 catégories de professionnels de santé différentes impliquées )
- Vieillesse de la population
- Hausse de la population de +65 ans (25% en 2015 à 30% en 2035)
- Augmentation du nombre de malades chroniques et des patients atteints de plusieurs pathologies



Un enjeu d'efficience pour éviter les actes inutiles et redondants

# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ, POURQUOI ?

Une conjonction de facteurs favorisant sa mise en œuvre



## Le virage numérique de la France

Taux d'équipement des ménages en ordinateur et Internet : 82%

Explosion des télé services : + de 20 M d'abonnés au compte ameli



## Une organisation plus favorable du système de soins

70% des médecins équipés en logiciels métiers (indicateur Rosp)

Plus de 90 % des patients ont déclaré un médecin traitant



## Un patient de plus en plus acteur de sa santé

Un cadre législatif propice

Une évolution juridique en faveur des droits des malades et des patients

L'article 25 de la loi Santé de janvier 2016 qui confie la gestion du DMP à la Cnam

# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ, QUELQUES CHIFFRES

Au 1<sup>er</sup> novembre 2016

- Seuls 594 333 DMP ont été créés
- Seuls 355 332 ont été alimentés
- 7 documents par DMP alimentés



# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ, MON-DMP.FR

**DMP** LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Un meilleur suivi pour une meilleure santé

DÉCOUVRIR le Dossier Médical Partagé | CRÉER votre Dossier Médical Partagé | ACCÉDER à votre Dossier Médical Partagé

Découvrez le Dossier Médical Partagé : le service qui facilite votre suivi médical.

- Retrouver l'ensemble des informations médicales
- Partager les données professionnelles de votre choix
- Protéger d'un système sécurisé et confidentiel

Créer votre Dossier Médical Partagé

**PRATIQUE**  
Vos informations médicales essentielles enfin regroupées :

- > Vos pathologies et vos allergies éventuelles
- > Vos antécédents (maladies, opérations...)
- > Vos allergies éventuelles
- > Vos traitements
- > L'historique de vos remboursements de soins

En savoir plus

Logo République Française | Assurance Maladie | Aide & support | Conditions générales d'utilisation | Mentions légales

MATINALE UDAF 22 LE 27 SEPTEMBRE 2018

# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ, LE DÉPLOIEMENT :

## Les options retenues pour son déploiement :

- La **création des dossiers par les patients**, avec la mise en place d'une application mobile et la possibilité de création depuis le site mon-dmp.fr
- L'alimentation des dossiers via **l'historique des remboursements** sur 24 mois glissants
- Un **accès simple** via les logiciels métiers des professionnels de santé, bouton DMP dans le dossier patient du PS pour indiquer que le patient possède ou non un DMP
- Déploiement d'un **système de messagerie** pour partager les données entre les différents professionnels de santé (ville, hôpital et Ehpad)

# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ, LE DÉPLOIEMENT :

Les options retenues pour son déploiement : une expérimentation dans  
9 CPAM (à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016 )

- Tours (37)
- St Brieuc (22)
- Créteil (94)
- Amiens (80)
- Strasbourg (67)
- Besançon (25)
- Clermont-Ferrand (63)
- Toulouse (31)



**Au 2/09/2018 : 1 399 453 DMP créés**

# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ, LE DÉPLOIEMENT :

## Deux autres options retenues pour son déploiement

- Accompagnement des **professionnels de santé** et **des structures de soins** (visite des DAM, courriers d'informations transmis au PS et aux établissements de santé depuis début novembre 2016)
- Les **assurés** seront également accompagnés , les actions de communication sont prévues à partir du 8 novembre 2018



# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ : QUEL CONTENU ?

Le DMP est organisé en 9 espaces :

- Compte-rendu
- Imagerie
- Synthèse
- Traitement
- Analyse
- Prévention
- Certificat
- Historique de remboursement (*sur 24 mois : automatique à la création du DMP*)
- Espace personnel

# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ : C'EST AUSSI DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS

- NIR comme identifiant du DMP
- Lien avec le dossier pharmaceutique
- Intégration des directives anticipées
- Ajout de nouvelles données en automatique (ex : médecin traitant)
- Structuration des données de remboursement et création de services (rappel vaccination en fonction du profil, rappel examen fond d'œil si l'assuré est diabétique...)

# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ, QUI Y AURA ACCÈS ?

Les patients titulaires du DMP, à l'exception des informations sensibles

- **Les PS autorisés**
  - Les PS de l'équipe de soins du patient peuvent accéder au DMP s'ils sont « habilités ».
  - Les autres PS ne peuvent accéder au DMP qu'avec le consentement du patient et grâce à leur CPS
  - En cas d'urgence, un PS non autorisé peut accéder au DMP du patient en mode « bris de glace » sauf si le patient a explicitement interdit les accès en mode d'urgence dans son DMP.
- **Contrôle des accès**
  - Le patient peut contrôler les accès des PS à son DMP (journal des traces).
  - Le patient peut accéder à la liste des PS ayant accès à son DMP et la modifier à tout moment

## LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ, LE DROIT DE MASQUAGE:

A tout moment, le patient peut masquer des données contenues dans son DMP.

- Toutefois, cette restriction ne s'impose ni à l'auteur de ces informations, ni au médecin traitant déclaré dans le DMP
- Le masquage peut être levé à tout moment par le patient.
- Le DMP conserve la trace des opérations de masquage.

# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ, LE CALENDRIER :

## 2015 : la préparation amont

- Concertation avec les patients, les professionnels de santé, les éditeurs
- Audit technologique
- Le cahier des charges

## Fin 2016 : l'expérimentation

- Expérimentation dans 9 territoires pilotes
- Bilan et ajustements

## 2017 : le déploiement

- Déploiement national
- Campagne de communication
- Accompagnement des PS par les DAM et CIS

## Fin 2018 - Fin du déploiement

- Pour les patients chroniques, les femmes enceintes et les enfants
- « Le DMP , la mémoire de votre santé »

# LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ , EXPÉRIMENTÉ EN CÔTES D'AMOR :

## Dossier Médical Partagé : une expérimentation réussie en Côtes d'Armor

- La CPAM des Côtes d'Armor expérimente le Dossier Médical Partagé depuis 1 an, comme 8 autres CPAM en France. Avec un territoire vierge sur le sujet, tout était à construire.
- **En janvier 2018** : c'est près de **32 000 DMP** qui ont été ouverts sur le département. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'implication et l'action de tous les partenaires du projet : établissements de santé, représentants des professionnels de santé libéraux, représentants d'associations de patients, acteurs du secteur médico-social, représentants des EHPAD, ARS Bretagne, et avec l'accompagnement du GCS e-santé Bretagne sur l'ensemble du projet.